Chambre des communes

Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration (CIMM) Mesures spéciales sur l'immigration et la protection des réfugiés pour les habitants de Hong Kong

Mabel Tung, Vancouver Society in Support of Democratic Movement

Le 17 février 2021, de 17 h 30 à 19 h 30

Distingués membres du Comité,

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui. La Vancouver Society in Support of Democratic Movement (VSSDM) a été fondée en juin 1989 après le massacre de la place Tiananmen le 4 juin. Elle s'emploie à défendre et à promouvoir la démocratie, la liberté et les droits de la personne. Elle offre également du soutien à ceux qui ont fui la Chine et la persécution politique pour venir s'installer au Canada et devenir des membres actifs de la société canadienne.

Depuis la rétrocession de Hong Kong à la Chine en 1997, ses habitants s'efforcent de protéger leur mode de vie et leur système de gouvernement. En juillet 2020, la Chine a adopté une loi sur la sécurité nationale de grande envergure, privant la ville de toute l'autonomie et toutes les libertés civiles et sociales qui lui restaient. Des dizaines de milliers de personnes ont manifesté contre cette nouvelle loi; des milliers d'entre elles ont été arrêtées, et des centaines d'autres ont été emprisonnées.

Les arrestations massives se sont intensifiées en 2021. Des législateurs et des militants prodémocratie, un magnat des médias et un avocat des droits de la personne figurent au nombre des personnes arrêtées. Certaines d'entre elles sont détenues et se voient refuser la mise en liberté sous caution.

De nombreux Hongkongais qui ont participé au mouvement craignent de subir le même sort que les manifestants étudiants de la place Tiananmen il y a 32 ans. Ils se tournent vers les démocraties occidentales pour obtenir protection et refuge. Déjà, 46 citoyens de Hong Kong ont demandé l'asile au Canada.

Nous demandons instamment au gouvernement du Canada d'apporter son soutien aux Hongkongais qui demandent l'asile politique. Nous nous félicitons de l'annonce du ministre Mendicino concernant les nouveaux permis de travail ouverts offerts aux résidents de Hong Kong. Il s'agit d'une étape importante pour aider les jeunes militants à s'intégrer dans la société canadienne. Afin de rendre la nouvelle politique plus accessible aux militants qui font l'objet d'une persécution imminente, nous formulons les recommandations suivantes :

- 1. Nommer un commissaire désigné au sein du consulat canadien à Hong Kong pour le traitement, dans la plus stricte confidentialité, des dossiers des demandeurs d'asile politique, y compris la vérification de leur identité et de leurs antécédents, ainsi que la collecte de renseignements pour établir la validité de leurs demandes. Ce commissaire peut s'assurer le concours de grandes organisations canadiennes de défense des droits civils, comme VSSDM, qui ont des liens directs avec la société civile de Hong Kong. Dans les situations d'urgence, nous recommandons la délivrance de permis de séjour temporaire assortis de quotas spéciaux aux militants qui doivent quitter Hong Kong et suivre la procédure de demande au Canada.
- 2. Élargir la catégorie du regroupement familial, notamment aux frères et sœurs et à la famille élargie. Ce serait un autre moyen pour un plus grand nombre de jeunes militants de fuir Hong Kong. Là encore, dans les situations d'urgence, nous recommandons la délivrance de permis de séjour temporaire aux militants qui doivent quitter Hong Kong et remplir leur demande au Canada.
- 3. Accorder des subventions ou des prêts aux demandeurs d'asile. Au lieu de demander le statut de réfugié, les demandeurs d'asile recevraient un prêt pour poursuivre leurs études, et ils rembourseraient ce prêt de la même manière que l'on rembourse un prêt étudiant. De cette façon, le gouvernement fédéral ne serait pas tenu de verser une aide financière, ce qui permettrait d'économiser l'argent des contribuables. De plus, cela éviterait aux

militants de devoir vivre une année dans l'incertitude.

- 4. Aider les anciens citoyens canadiens qui sont retournés à Hong Kong et qui se sont présentés aux élections dans le camp prodémocratie. Ces Canadiens ont dû renoncer à leur citoyenneté canadienne et ils ont ensuite vu leur candidature rejetée ou ont été privés de leur siège en vertu de la Loi sur la sécurité nationale. Nous demandons au gouvernement du Canada de leur accorder une voie d'accès qui leur permettrait de récupérer leur citoyenneté canadienne, par exemple en leur octroyant le statut de résident permanent afin qu'ils puissent travailler à l'obtention de leur citoyenneté.
- 5. Prolonger le visa des Hongkongais qui se trouvent actuellement au Canada, qui détiennent un permis de travail temporaire et qui ont participé à des manifestations dans différentes villes canadiennes depuis 2019. L'avenir de ces personnes est incertain. Elles craignent de retourner à Hong Kong pour être arrêtées ou se voir interdire de quitter la ville, ou de rester au Canada sans statut approprié. Nous recommandons qu'on les autorise à demander la prolongation de leur visa actuel, en vue d'obtenir un visa de cinq ans, et qu'on les fasse profiter d'une voie accélérée vers le statut de résident permanent.
- 6. Permettre aux étudiants détenant 60 crédits universitaires de demander un permis de travail ouvert. Le système actuel permet aux étudiants inscrits dans un programme reconnu de deux ans et ayant obtenu leur diplôme au cours des cinq dernières années de présenter une demande. Toutefois, ceux inscrits à un programme universitaire de quatre ans doivent terminer leurs quatre années d'études avant de pouvoir présenter une demande. Pourtant, de nombreux étudiants actuellement inscrits à l'université et ayant participé aux récentes manifestations sont victimes de brutalités policières. Nombre d'entre eux sont en attente de procès. Nous recommandons que l'on permette aux étudiants universitaires actuels qui ont obtenu au moins 60 crédits (équivalent à deux ans d'études) de demander un permis de travail ouvert.
- 7. Prolonger l'admissibilité au permis de travail ouvert à 10 ans après l'obtention du diplôme. La lutte pour la liberté et la démocratie à Hong Kong a commencé en 2014, lorsque des centaines de milliers

de personnes ont manifesté pour exiger le suffrage universel afin d'élire le chef de l'exécutif et le Parlement, comme le promettait la Loi fondamentale. Ce mouvement a donné naissance au mouvement de lutte contre l'amendement de la Loi d'extradition en 2019 et à la Loi sur la sécurité nationale en 2020. Nombre de ceux qui ont participé au mouvement de 2014 ont obtenu leur diplôme il y a plus de cinq ans et ne sont pas autorisés à demander un permis de travail ouvert. Ces diplômés peuvent posséder plus de cinq ans d'expérience professionnelle, sont probablement autonomes et peuvent apporter une contribution immédiate au Canada. Nous recommandons la prolongation à 10 ans de la limite d'obtention du diplôme dans le cadre du programme des permis de travail ouvert.

Les Hongkongais ont maintenant désespérément besoin de votre aide. Leur combat est difficile et dangereux, voire impossible, mais leur cause est juste.

Je prie instamment les membres distingués du Comité d'accorder à ces recommandations toute l'attention qu'elles méritent et de soutenir l'ouverture de nos portes à ceux qui sont confrontés à la persécution politique.

Merci.